

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

1123 (XLI). Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme: Cycle d'étude régional sur la mise en œuvre effective des droits de l'homme sur le plan national

Le Conseil économique et social,

Notant qu'un cycle d'étude régional sur la mise en œuvre effective des droits de l'homme sur le plan national doit avoir lieu à la Jamaïque en 1967 pour les pays et territoires de l'hémisphère occidental⁵⁴,

Persuadé que l'étude de cette question sera grandement facilitée par la présence et la participation personnelles d'experts venant de quelques pays dotés d'institutions particulières pour la garantie des droits de l'homme et des libertés fondamentales,

Prie le Secrétaire général de prendre, en consultation avec le gouvernement du pays d'accueil, des dispositions en vue de la participation de quatre au plus de tels experts non originaires de pays ou territoires de l'hémisphère occidental.

*1439^e séance plénière,
26 juillet 1966.*

1124 (XLI). Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme: Cycle d'étude sur l'éducation civique et politique de la femme

Le Conseil économique et social,

Rappelant la résolution 926 (X) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1955, et les résolutions 605 (XXI) et 1017 (XXXVII) du Conseil, en date des 3 mai 1956 et 30 juillet 1964 respectivement,

Rappelant également la résolution 1067 A (XXXIX) du Conseil, en date du 16 juillet 1965, qui a prévu une nouvelle série de cycles d'étude annuels sur l'éducation civique et politique de la femme,

Considérant qu'il n'a pas été possible d'organiser un cycle d'étude sur ce sujet en 1966,

Notant que quatre cycles d'études régionaux sur la participation de la femme à la vie publique ont eu lieu, en Thaïlande en 1957, en Colombie en 1959, en Ethiopie en 1960 et en Mongolie en 1965,

Considérant que les cycles d'étude sur l'éducation civique et politique constitueront des projets de démonstration ou des projets pilotes pouvant être adaptés et utilisés comme projets complémentaires à l'échelon national et à l'échelon local afin de préparer la femme à servir plus efficacement son pays,

Estimant que l'un des cycles d'étude de la nouvelle série sur l'éducation civique et politique de la femme pourrait être organisé sur une base mondiale plutôt que régionale,

⁵⁴ E/CN.4/896—E/CN.6/452, par. 16 et Annexe.

1. *Décide* qu'indépendamment des cycles d'étude régionaux traitant de cette question, un cycle d'étude sur l'éducation civique et politique de la femme devrait être organisé sur une base mondiale;

2. *Prie* le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Gouvernement du pays d'accueil et la Présidente de la Commission de la condition de la femme, d'inviter les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées ou de l'Agence internationale à l'énergie atomique à désigner les participants à un tel cycle d'étude en tenant compte du fait que les diverses régions géographiques et les diverses cultures devraient être représentées.

*1439^e séance plénière,
26 juillet 1966.*

1125 (XLI). Programme de services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné les rapports présentés par le Secrétaire général au sujet du programme de services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme⁵⁵ et les observations sur ce programme formulées par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement⁵⁶,

Notant avec satisfaction le rapport que le Secrétaire général a établi sur l'évaluation du programme de bourses de perfectionnement⁵⁷, conformément à la demande formulée par le Conseil dans la section III de sa résolution 1062 (XXXIX) du 13 juillet 1965,

Rappelant sa résolution 1067 A (XXXIX) du 16 juillet 1965, dans laquelle il recommandait au Secrétaire général d'examiner s'il pourrait organiser tous les ans un cycle d'étude supplémentaire sur l'éducation civique et politique de la femme, et notant qu'il n'a pas été possible d'organiser deux de ces cycles d'étude en 1966 et qu'il sera peut-être impossible de les organiser en 1967 ou 1968,

Constatant avec approbation que les plans établis pour 1968 prévoient l'organisation de deux cycles d'étude à l'échelle mondiale,

1. *Approuve* le programme de services consultatifs proposé pour 1967;

2. *Autorise* le Secrétaire général à apporter les modifications appropriées au programme de cycles d'étude de manière à permettre à quatre participants au plus non originaires de pays ou territoires de l'hémisphère occiden-

⁵⁵ E/CN.4/896-E/CN.6/452 et Add. 1 et 2 et *Documents officiels du Conseil économique et social, quarante et unième session, Annexes*, point 23 de l'ordre du jour, document E/4213.

⁵⁶ *Documents officiels du Conseil économique et social, quarante et unième session, Supplément n° 11A (E/4219)*, par. 225.

⁵⁷ E/CN.4/897-E/CN.6/453.